

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 10 avril 2024**

Objet : Financement des opérations de Travaux « Vie du Réseau » sur le Département de la Creuse

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-huit mars 2024, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 36 (dont 8 procurations) - 119 voix

Votants : détail des voix inscrit en fin de délibération

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP – VISIO
Mr Alain GRASS – (procuration donnée à Mr Delaporte) – 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP - PRESENTIEL
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mme Rome) – 2 voix
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix – VISIO
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) - 1 voix – VISIO
Mr Marc FERRAND – 1 voix – VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – PRESENTIEL
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) - 2 voix
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr P.Allard) - 1 voix – PRESENTIEL
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix – VISIO
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – VISIO
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (procuration donnée à Mr Godmé) – 2 voix
Mr Christian MANEUF – (suppléant de Mr Caffy) – 1 voix - VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix – VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – PRESENTIEL
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Bachellerie) - 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix
Mme Bernadette TROUBAT – (suppléante de Mr Leblois) – 6 voix – PRESENTIEL
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président CD87
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller communautaire CC Pays Nexon Monts de Chalus
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller communautaire CC Pays d'Uzerche
Conseiller communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale CD87
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1^{er} VP
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) – 2 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Présidente Département Corrèze
Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président de la CC Briance Combadre
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_SE-067-258728658-20240410-CS115_D897-

N°897-1

Contexte :

Les opérations liées à la vie du réseau public de fibre optique ne disposent pas de dispositif de financement comme cela a été le cas pour la construction du réseau ou les raccordements des utilisateurs.

Ces opérations concernent les types de travaux ci-dessous :

- Effacements de réseau coordonnés Electriques / Télécom
- Dévoiements / déplacements du réseau
- Extensions de réseau
- Réparation de Génie Civil tiers sur le domaine public suite à un échec de raccordement
- Création de Génie Civil sur le domaine public, suite à un échec de raccordement (cuivre pleine terre)
- Adductions constructions neuves

Certaines d'entre elles nous sont « imposées » : effacements coordonnés, dévoiements.

Jusqu'à présent, et à la suite d'une décision du Bureau de Dorsal du 24 juin 2020, ces opérations ont été comptabilisées dans les enveloppes dédiées aux raccordements, pour les trois départements.

Les recettes de commercialisation, basées quasi exclusivement sur le mécanisme de co-financement des opérateurs, s'avèrent insuffisantes pour assurer le financement des opérations de vie du réseau. Pour rappel, chaque ligne commercialisée rapporte avec ce mécanisme, environ 6 €/mois, tarif inférieur de 40% à celui du cuivre.

Si les Syndicats mixtes actionnaires de la SPL NATHD ont décidé de l'augmentation du tarif d'accès au réseau, pour le porter à 9,90€/mois, il n'est pas certain que les opérateurs acceptent cette hausse. Et si elle devait s'appliquer, son effet sur les budgets, ne serait pas optimal avant 3 ou 4 ans.

Par conséquent, il est donc nécessaire de mettre en place des mécanismes de financements de ces opérations, le temps que l'augmentation des tarifs d'accès au réseau soit effective dans les comptes de DORSAL.

A date, le montant total dépensé cumulé sur les opérations de « vie du réseau », depuis 2018 jusqu'à fin 2023, est par budget annexe le suivant :

- BA19 : 3,098M€
- BA23 : 1,2M€
- BA87 : 1,7M€

Le budget moyen annuel à consacrer pour ce type de dépenses serait de 1 M€ pour le département de la Corrèze, 600 000€ sur le département de la Creuse et de 1 M€ sur le département de la Haute-Vienne.

En concertation avec le Département de la Creuse, il a été décidé que l'enveloppe annuelle à consacrer aux opérations « vie du réseau » serait financée par des conventions de fonds de concours consenties par le **Département et les EPCI de la Creuse** sur la base et selon les modalités suivantes :

- **600K€** par an répartis à 50/50 entre le Département et les EPCI de la Creuse soit 300K€ pour chaque bloc,

- La part EPCI est calculée selon le nombre de prises prévisionnelles totales sur leur territoire, soit :

	Total général	Poids EPCI	Enveloppe VDR
Total 23	78 530	100%	300 000 €
CC de Bénévent Grand Bourg	5 880	7%	22 463 €
CC Creuse Confluence	13 871	18%	52 990 €
CC Creuse Grand Sud	11 194	14%	42 763 €
CC Creuse Sud Ouest	12 557	16%	47 970 €
CC Haute-Corrèze Communauté	1 954	2%	7 465 €
CC Marche et Combraille en Aquitaine	12 718	16%	48 585 €
CC du Pays Dunois	6 840	9%	26 130 €
CC du Pays Sostranien	7 697	10%	29 404 €
CC Portes de la Creuse en Marche	5 819	7%	22 230 €

- La durée des conventions sera de 3 ans, à compter de l'année 2024. A partir de l'année 2027, elle sera potentiellement renouvelable tous les ans jusqu'en 2029, soit une durée minimale de 3 ans et maximale de 6 ans,
- A partir de l'année 2027 et jusqu'en 2029 maximum, le syndicat informera par courrier le Département et les EPCI de la Creuse de la reconduction ou non pour un an de la convention. Ce courrier sera envoyé en décembre de l'année N-1 pour l'année N
- Le versement se fera annuellement en une seule fois au plus tard le 30 juin de chaque année

Les modèles de convention seront prochainement envoyés par DORSAL et devront être approuvés par chacun des organes délibérants du Département et des EPCI de la Creuse.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à la majorité des suffrages exprimés détaillé comme suit :

- **33 votes POUR correspondant à 106 voix**
- **1 vote CONTRE correspondant à 1 voix – Marc FERRAND (1 voix)**
- **2 ABSTENTIONS correspondant à 12 voix – Stéphane DESTRUHAUT (6 voix) et Bernadette TROUBAT (6 voix)**
- **d'adopter le principe de financement des opérations « vie du réseau » sur le territoire de la Creuse comme détaillé à la présente délibération ;**
- **d'autoriser le Président à procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes dans le cadre du budget annexe Creuse ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette opération.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,

